



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le neuf février deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum: 18 Présents: 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-02-15/01 incluse), M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

Ont donné procuration : 07

Mme Catherine Despierre à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'au compte rendu des actes administratifs pris par le Maire inclus), Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Bruno Drevon, M. Franck Thiébaux à Mme Elodie Simoes, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-02-15/40

Objet : marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 6 mobilier de restauration des écoles, avec la société DPC - Avenant n° 2.

Objet : marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 6 mobilier de restauration des écoles, avec la société DPC - Avenant n° 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique, et notamment les articles R2194-1 et suivants,

VU sa délibération n° 2020-07-01/20 en date du 1^{er} juillet 2020 concernant le marché relatif à la fourniture et à la livraison de mobiliers pour les différentes structures de la Commune – Lancement d'un appel d'offres ouvert (7 lots),

VU sa délibération n° 2022-02-16/19 en date du 16 février 2022 relative au marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et à la livraison de mobilier – Lot n° 6 : mobilier de restauration des écoles conclu avec la société DPC – Avenant n° 1,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 06 février 2023,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 6 mobilier de restauration des écoles a été notifié le 03 mars 2021 à la société DPC,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT,

CONSIDÉRANT qu'un premier avenant à ce lot, signé le 04 mars 2022 et notifié le 07 mars 2022 à la société DPC, a pour objet de déplafonner la clause de sauvegarde prévue à l'article 8.2 du CCAP pour la porter à 10 % et d'allonger les délais de livraison de 5 à 12 semaines,

CONSIDÉRANT que le présent avenant a pour objet de considérer le contexte de hausse des prix de certaines matières premières, d'une part en déplafonnant à nouveau la clause de sauvegarde prévue à l'article 8.2 du CCAP pour la porter de 10 % à 15 %, et d'autre part, en maintenant les délais de livraison de 12 semaines,

CONSIDÉRANT que les tarifs du bordereau des prix unitaires sont révisés comme suit :

Produit	Prix unitaire H.T. initial	Prix unitaire H.T. révisé	Taux
	(éco-contribution incluse)	(éco-contribution incluse)	appliqué
Table rectangulaire de restauration, 160x180cm	149,83 €	172,35 €	15,00 %
Chaise de restauration, hauteur adultes	41,53 €	47,73 €	14,90 %
Chaise de restauration, hauteur enfants de maternelle	40,47 €	46,51€	14,90 %

CONSIDÉRANT que le marché étant un accord-cadre à bons de commande, son montant maximum annuel reste inchangé,

CONSIDÉRANT que cet avenant prendra effet pour la période du 25 février 2023 jusqu'au 24 février 2024,

Objet : marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 6 mobilier de restauration des écoles, avec la société DPC - Avenant n° 2.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Damien Metzlé, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 au marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 6 mobilier de restauration des écoles attribué à la société DPC, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 2, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 15 février 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230220-DEL_23_02_15_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Acte affiché du 20/02/2023 au 23/04/2023